

COMPTE RENDU DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 décembre 2025**

- Vote du quart des crédits d'investissement
- Demande de subventions DETR et FIC
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024
- Vote de la redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026
- Voyage scolaire école primaire Arlanc 2026
- Voyage scolaire école primaire Ambert 2026
- Voyage scolaire collège Arlanc 2026
- Motion de soutien aux Missions Locales
- Approbation du projet de Charte 2026-2041 du Parc naturel régional Livradois-Forez
- Participation à la protection sociale complémentaire au titre du risque santé
- Questions diverses

PRESENTS : BONNET Stéphane, GAMOND David, VIALARD Florian, LEROY Marie, BINNE Irène, MAGAUD Florian, BACHELERIE Martine, BARD Angéline, PAULAT Lucie, GRANGIER Laurent

REPRESENTES : CLEMENCE Xavier

Secrétaire de séance : LEROY Marie

Séance ouverte à 20 h 06

Vote du quart des crédits d'investissement

Le Conseil a voté le quart des crédits d'investissement pour 2026.

Demande de subventions DETR et FIC

Le Conseil Municipal décide de rénover les voies communales dans les villages de Chavagnat, et de Cubelles. Une subvention est demandée au Conseil Départemental dans le cadre du « Fonds d'Intervention Communal » et à l'Etat dans le cadre de la « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ». Les travaux sont estimés à 90 661.84 € HT, soit 108 794.21 € TTC.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024

L'observatoire de l'eau du Puy-de-Dôme a émis un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif (RPQS) pour l'année 2024. Celui-ci a pour but de renseigner les usagers reliés à l'assainissement collectif sur son fonctionnement et permettre de faire une étude nationale sur les services d'eau et leurs indicateurs de performance pilotée par l'Office Français de la Biodiversité.

Le Conseil Municipal, après sa lecture par le Maire, adopte ce rapport à l'unanimité.

Vote de la redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026

Le Conseil Municipal fixe à 0.14 €HT /m3 le supplément au prix du m3 facturés aux usagers de l'assainissement collectif correspondant à la contre-valeur de la « redevance pour

performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif, applicable à compter du 1er janvier 2026.

Voyage scolaire école primaire Arlanc 2026

Plusieurs élèves de l'école Publique d'Arlanc vont partir en voyage scolaire en 2026. L'établissement a sollicité la Commune de résidence des élèves pour l'octroi d'une subvention. Le Conseil Municipal a décidé de verser la somme de 100 € par enfant scolarisé (soit 5 élèves).

Voyage scolaire école primaire Ambert 2026

Un élève de l'école Publique d'Ambert va partir en voyage scolaire en 2026. L'établissement a sollicité la Commune de résidence des élèves pour l'octroi d'une subvention. Le Conseil Municipal a décidé de verser la somme de 100 € par enfant scolarisé.

Voyage scolaire collège Arlanc 2026

Il a été voté une subvention de 100 € par élève pour le voyage scolaire organisé par le collège d'Arlanc. En effet, 7 élèves de la Commune qui fréquentent cet établissement vont partir en séjour en 2026.

Dépenses Ecole Saint Joseph Ambert

L'école privée Saint Joseph à Ambert a demandé à la commune de verser une somme équivalente à la somme donnée à l'école publique d'Arlanc pour un élève de la commune scolarisé dans cet établissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré refuse de verser la somme demandée par élève de notre Commune scolarisé à l'école privée d'Ambert. En effet, dans la mesure où selon l'article L. 442-5 du code de l'éducation pour une scolarisation hors commune de résidence, la participation de la commune de résidence aux charges de fonctionnement de l'école privée revêt un caractère obligatoire selon deux cas qui ne sont pas remplis.

En effet, le groupement pédagogique intercommunal auquel nous appartenons pourrait accueillir cet élève, puisque l'école publique d'Arlanc assure la restauration et la garde des enfants, il n'y a pas de frère ou sœur dans un établissement scolaire à Ambert et il n'y a pas, à notre connaissance de raison médicale.

Motion de soutien aux Missions Locales et à l'association Détours

Le Conseil Municipal vote une motion en soutien aux Missions Locales et à l'association Détours.

Approbation du projet de Charte 2026-2041 du Parc naturel régional Livradois-Forez

Le Conseil Municipal approuve le projet de Charte 2026-2041 du Parc naturel régional Livradois-Forez

Participation à la protection sociale complémentaire au titre du risque santé

Le Conseil Municipal décide d'instaurer la participation de la collectivité au risque « santé » de la protection sociale complémentaire.

Questions diverses :

- Sécurité routière : la rencontre avec le département a eu lieu pour trouver des solutions pour le Bourg de Mayres pour ralentir la vitesse. Des travaux devraient avoir lieu sur 2026/2027.
- Permis de construire : la CDPENAF a donné un avis défavorable au PC06321825A0001

La séance est levée à 22h12

*Le Maire
Stéphane BONNET*

*Le secrétaire de séance
Marie LEROY*